

L'EMBELLISSMENT DU PAYSAGE URBAIN ET LE MAILLAGE VERT

L'EMBELLISSMENT DU PAYSAGE URBAIN

Quelques caractéristiques marquantes

Les principaux atouts relevés dans la commune d'Etterbeek sont les suivants:

- une **structure urbaine** datant pour l'essentiel **de la fin du 19^{ème} siècle / début du 20^{ème} siècle**. L'impression générale qui s'en dégage est un parc bâti à taille humaine (composé essentiellement de parcelles longues et étroites et d'un tissu résidentiel traditionnel mitoyen) ;
- une **dynamique forte en terme d'activités** due essentiellement à la présence de pôles d'animation suscitant un mouvement important et varié dans l'espace public voisin. Ces principaux pôles sont aussi bien de nature culturelle et de loisirs que commerciale ou de communication ;
- un **réseau de places, squares, zones de recul**, très intéressant;
- des **perspectives** intéressantes au niveau local ou régional, notamment vers plusieurs églises ;
- des efforts substantiels développés au cours de ces dernières années pour **améliorer** tout à la fois **l'esthétique, le caractère social, la sécurité, l'habitabilité et l'accessibilité locale**.

Les faiblesses du paysage urbain de la commune se résument en quelques points essentiels:

- le **détournement et l'appauvrissement de la valeur d'usage de l'espace public**, soumis à une pression sans cesse renforcée de la circulation et du stationnement automobile ;
- la présence de **barrières urbaines** et de **ruptures d'ambiance** qui créent des freins au développement harmonieux de la commune et privent souvent une part de ses acteurs du plaisir de la flânerie ;
- le **manque d'esthétique de l'espace public** se traduit sur le terrain par le caractère hétéroclite des aménagements et mobiliers urbains qui ne sont pas toujours en harmonie avec le quartier dans lequel ils sont implantés ;
- la **signalisation** anarchique – pléthorique parfois insuffisante de divers lieux (culturels, espaces verts publics,...).

Un **échevinat de l'Embellissement urbain, de l'Aménagement et de l'Entretien des Espaces verts** a été créé en janvier 2001.

Un **règlement spécifique aux trottoirs** a été élaboré. Il aborde notamment des points tels que la coordination des interventions des concessionnaires, le désherbage des trottoirs et la manière de réaliser des plantations en façade.

Actions et principes retenus (Carte B1)

Le **réaménagement qualitatif des espaces publics** doit être poursuivi et amplifié en respectant les principes suivants :

- traiter les espaces publics en vue de leur usage à long terme ;
- tenir compte de la structure urbaine d'origine, respecter les perspectives et la cohérence des axes ;
- mettre en valeur les pôles d'intérêt des différents quartiers de la commune ;
- viser une meilleure cohabitation entre les différents usagers de l'espace public par une répartition plus équilibrée de l'espace au profit, notamment, des usagers "doux" (piétons et cyclistes) ;
- retrouver la qualité d'accueil des espaces publics en tant que lieux supports de relations sociales (réintroduire des lieux de promenade, de rencontre et de loisirs) et résoudre les conflits latents dans certains espaces publics.

Ces principes seront mis en œuvre au moyen des mesures d'applications suivantes :

En termes d'**amélioration de l'esthétique des aménagements**, les interventions tendront à :

- homogénéiser le **mobilier urbain** au sein des quartiers ;
- veiller à une harmonie du mobilier urbain aux intersections des voiries communales et régionales ;
- remplacer à terme le mobilier urbain « inadéquat » , par exemple :
 - remplacer progressivement les actuelles poubelles publiques en plastique par un modèle qui concilie esthétique et fonctionnalité ;
 - privilégier, dans le cadre de nouveaux aménagements ou de remplacements, des dispositifs en acier/fonte ou des barrières type Croix de St André « home made » plutôt que les traditionnels potelets en bois ;
 - poursuivre l'implantation des mâts touristiques comme support de signalisation situationnelle et remplacer progressivement les poteaux de signalisation par des mâts touristiques. Les bannières seront homogènes sur tout le territoire communal. Un logo ou une couleur pourrait permettre de distinguer les différents types d'équipements (espaces verts, culture, sport, ...) ;

- procéder dans l'immédiat à l'enlèvement des vieilles signalétiques en ferraille.
- opter pour l'implantation de bancs-tables aux abords des lieux essentiellement fréquentés par les jeunes et de bancs avec dossier dans les endroits résidentiels et de détente ;
- mieux intégrer les bulles à verre dans le paysage urbain ;
- porter une attention particulière à **l'éclairage public** :
 - adopter le principe de création de liens inter-quartiers et/ou entre les différents styles ;
 - refuser le choix de dispositifs résultant plus d'un phénomène de mode que d'une recherche de création de liaisons harmonieuses ;
 - implanter dans les quartiers commerciaux des dispositifs d'éclairage munis de prises de courant afin de pouvoir y brancher un système d'animations lumineuses ;
- opter pour des **revêtements de voirie** résistants et esthétiques ;
- favoriser les **interventions d'artistes** dans l'élaboration de projets ;
- utiliser les **murs aveugles** comme supports d'œuvres ou de panneaux didactiques ou de jardins suspendus ;
- il est nécessaire d'accentuer le **dialogue avec les communes voisines et les acteurs régionaux compétents**, en particulier l'AED et la STIB, afin que leurs propres projets se traduisent par un maximum de retombées positives pour les habitants, et s'inscrivent dans la lignée de l'action de revitalisation qui est entamée au niveau communal ;

Un effort particulier sera porté à l'aménagement des portes d'entrée de la Commune afin d'en augmenter l'image de marque en concertation avec les autorités régionales.

L'aménagement des espaces publics sera par ailleurs conçu de façon à créer des liens entre les différents pôles communaux par l'instauration d'un **Itinéraires inter-quartiers communaux**.

L'objectif de cet itinéraire est de mettre en valeur, et par là de promouvoir la découverte, des pôles communaux intéressants, qu'il s'agisse :

- de pôles commerciaux ;
- d'espaces verts ;
- de lieux culturels ;
- de bâtiments d'intérêt au niveau architectural ;

Cet itinéraire implique la mise en place d'une signalétique de ces différents pôles, ainsi que l'aménagement d'un cheminement entre eux.

Le long de cet itinéraire communal, un certain nombre d'interventions pourraient être envisagées. Citons, de manière non exhaustive :

-
- l'amélioration de la gestion de la place Roi Vainqueur ;
- l'ouverture et le changement du revêtement de sol du passage jouxtant le stade de football ;
-
- la signalisation des entrées du parc Fontenay-Sous-Bois ;
- l'amélioration de l'aspect et de la gestion (cf. déchets,...) du parc Fontenay-Sous-Bois (traitement paysager, remplacement de la scène actuelle par un dispositif plus esthétique,...) ;
- l'aménagement du square Docteur Jean Joly ;
- la création d'une promenade le long du mur de la rue Beckers,
- " l'ouverture" de la polyclinique et du home afin de mettre en valeur les espaces verts les jouxtant planter le long du mur dur et épineux ;
-
- la signalisation du parc Félix Hap ;
- le retraitement de la chaussée St-Pierre,

Il va de soi que cet itinéraire pourrait se greffer sur d'autres circuits transcommunaux.

Enfin, indépendamment de l'itinéraire communal, la Commune souhaite l'aménagement des espaces régionaux suivants (artères-cibles) :

Avenue d'Auderghem

Des contacts seront pris avec les instances régionales et européennes dans la perspective d'un réaménagement de l'avenue d'Auderghem.

Il s'agirait de restituer un caractère local à l'avenue afin de favoriser les relations, en particulier entre les quartiers Jourdan et Van Meyel, en facilitant les traversées aux abords de la maison communale (rue Général Lemans, chaussée Saint-Pierre, rue L.Hap, rue du Cornet). Il faut par ailleurs poursuivre les efforts d'embellissement de cet axe au niveau des matériaux, de l'éclairage, du mobilier et par l'ajout d'une berme centrale arborée.

Carrefour de la Chasse

Ce carrefour est repris au P.R.D. comme nœud intermodal principal. Il devra faire l'objet d'une intervention dans ce sens qui concernera le revêtement de la chaussée, l'éclairage, le mobilier urbain et la redynamisation du commerce « de qualité ».

Carrefour boulevards Louis Schmidt / Général Jacques et chaussée de Wavre

Des contacts seront pris avec les instances régionales dans la perspective d'un réaménagement des boulevards Louis Schmidt et Général Jacques entre la rue des Pères Blancs et le boulevard du Triomphe. L'objectif sera de réaliser une étude complète comprenant le dégagement de l'espace public entre les anciennes casernes (Rolin, Arsenal), la matérialisation de la continuité verte, la coordination avec la problématique de la circulation autour des sites universitaires ; et ce éventuellement par la création d'un tunnel routier.

Avenue de Tervueren

Réharmonisation du mobilier urbain, de l'éclairage (sortie métro, abribus, abri vélo, poubelles, trottoirs (partiellement) replanter les marronniers abattus – revoir l'alignement.)

Avenue de la Chasse

Repensé en terme de mobilité et de sécurité mais aussi en terme de mobilier urbaine ; d'éclairage et des matériaux.

La commune veillera également au réaménagement des espaces publics suivants :

Place de Theux

Cette place devra faire l'objet d'un réaménagement complet qui consistera à refaire le coffrage de la chaussée et à la réasphalter. Le style « place de village » du lieu sera conforté par un choix judicieux du mobilier urbain.

Place des Tongres

Cette place devra faire l'objet d'un réaménagement complet. Un soin particulier sera porté à l'éclairage et aux plantations du rond-point afin d'assurer une liaison et une harmonie avec la rue des Tongres récemment réaménagée.

Square de Mérode

Prévoir un réaménagement et une mise en valeur en collaboration avec les propriétaires.

LE MAILLAGE VERT

Quelques caractéristiques marquantes

Au niveau de la commune d'Etterbeek il n'y a que **peu de possibilités** (en parcelles non bâties) **pour implanter de nouveaux espaces verts de qualité**, qu'il s'agisse de parcs urbains ou de quartier.

Au niveau du budget communal, la Commune a **augmenté la part des moyens** accordés au réaménagement et à l'entretien des **espaces publics**. Un architecte paysagiste a été engagé à cet effet par l'administration communale.

La Commune entend jouer un rôle de **locomotive** au niveau de la verdurisation des espaces publics, d'une part par la plantation de fleurs en été et des plantes vivaces annuelles, et d'autre part en soutenant la participation des habitants aux opérations telles que les « Quartiers verts ».

Un premier marché aux fleurs s'est tenu place du Rinsdelle en 2000. Cette initiative a été reconduite.

Actions et principes retenus (Carte B1)

En terme de maillage vert, la Commune entend promouvoir les **principes généraux** suivants :

- Utiliser des techniques de gestion des plantations en voirie et des espaces verts publics respectueuses de l'environnement ;
- Accorder une présence plus importante à la végétation dans les voiries larges, lesquelles constituent un espace très minéralisé (ex. : l'avenue de la Chasse, l'avenue d'Auderghem, l'avenue du Onze Novembre,...) ;
- Améliorer la qualité des intérieurs d'îlots ;
- Intégrer la dimension verte au sein de la réglementation en matière d'urbanisme et d'environnement (PPAS, règlement communal d'urbanisme, permis d'urbanisme, permis d'environnement) et veiller à son respect ;
- Sensibiliser la population au respect de l'environnement et insister sur la verdurisation comme des Quartiers verts, des concours façades fleuries ;
- Mettre à disposition du service des Travaux publics les moyens et effectifs nécessaires à la bonne gestion des espaces verts et plantations en voirie.

En terme de **gestion des espaces verts publics**, il y a lieu de :

- Etablir un cahier des charges pour la taille des arbres en voirie qui adopte les principes de taille en fonctions des caractéristiques locales;

En terme de **verdurisation des voiries**, les actions suivantes seront menées :

- Entretien systématiquement et pourvoir aux indispensables remplacements des plantations en voirie.
- Relier entre eux les différents quartiers par des plantations en voirie et une harmonisation du matériel d'éclairage. L'objectif de cette opération qui vient en complément à l'itinéraire communal, est de tendre vers la création de promenades. Une première réalisation pourrait relier le pont Demany à la place des Acacias en passant par la place du 4 Août, l'avenue du Front, la place du Roi Vainqueur, l'avenue du Onze Novembre et l'avenue Edouard de Thibault ;
- Améliorer et densifier les plantations en voirie tout en veillant à ne pas rompre le rythme donné par une plantation arbustive ;

Au niveau des **espaces verts publics**, il y a lieu de :

- Revaloriser les parcs, squares et places suivants :
 - Square de Léopoldville : remettre le site en état et charger le contrat de sécurité d'en assurer le gardiennage et l'animation. Par ailleurs, la mise à quatre voies de la ligne 161 entraînera quelques adaptations au niveau du square : les deux ailes du pont devront être refaites, entraînant la nécessité de revoir la partie du parc située à cet endroit. La création de deux petits espaces verts, non accessibles au public, est prévue ;
 - Place du Rinsdelle : faire procéder à l'examen phytosanitaire des marronniers et leur appliquer le traitement qui sera préconisé ; redistribuer l'espace en y affectant une partie à la pratique des sports et l'autre partie en qualité d'espace de délasserment et de repos avec verdurisation et implantation de bancs ;
 - Parc Keith Haring : agrémenter les chemins de tonnelles de roses ou de chèvrefeuille ; supprimer le bac à sable ;
 - Place du Roi Vainqueur : réaménager globalement la place de façon à en conserver le cachet ;
- Certains espaces verts devraient continuer à être le lieu, en été, de manifestations favorisant la rencontre des habitants (théâtre,...). Le podium des Jardins de Fontenay-sous-Bois devrait retrouver son affectation initiale et accueillir des concerts ;

Au niveau des **espaces verts privés**, la Commune veillera à :

- Encourager les initiatives des habitants en matière de **verdurisation** des zones de recul privées, des façades et des toitures plates par des initiatives telles que :
 - Poursuivre les campagnes d'information portant sur les moyens de verduriser les façades et de maintenir la flore et la faune indigène en ville ;

- Inciter les habitants à participer aux concours des façades fleuries et au compostage.

- **Continuer à Promouvoir** auprès des particuliers **l'action des RNOB "Refuges Naturels"**, 1993⁵ ;
- Améliorer et multiplier les **cheminements piétons « verts »** :
 - créer une promenade longeant la rue Beckers entre le mur de clôture et les bâtiments afin de profiter de la rangée d'arbres ;
- Maintenir la traversée piétonne du parc Bosman ;
- Maintenir ou améliorer la **visibilité de certains espaces verts privés** à partir du domaine public :
 - maintenir la visibilité de l'espace vert de l'Athénée Flamand ;
 - améliorer la visibilité de l'espace vert situé derrière les immeubles 134 à 140 rue Général Henry ;
 - étudier la possibilité de l'ouverture visuelle du parc du Collège Saint-Michel ;
 - restaurer la perspective de l'avenue Jules Malou ;
 - ouvrir l'ancienne polyclinique et le home afin de mettre en valeur les espaces verts qui les jouxtent (rue de Haerne).
- Encourager les particuliers à ouvrir leur jardin au public lors d'événements particuliers tels que l'opération « Etterbeek, ma découverte » ;
- Créer un feuillet, avec photos, reprenant les plus beaux jardins de la commune ;

Au niveau **réglementaire**, les dispositions suivantes devraient être prises :

- Protéger les caractéristiques vertes des zones de recul et des intérieurs d'îlots au niveau des PPAS ;
- Veiller à faire respecter les réglementations en vigueur en matière d'abattage d'arbres et de travaux en intérieur d'îlot ;
- Inclure dans le règlement communal d'urbanisme un point concernant la verdurisation des plates-formes en intérieur d'îlot.
- Règlement trottoir : revêtement dalle.

Les efforts de **sensibilisation de la population** devront être poursuivis par la mise en œuvre des mesures suivantes :

⁵La RNOB offre aux particuliers des conseils de gestion. Des bourses d'échanges aux graines sont également prévues ainsi que la diffusion d'un bulletin d'information. Notons, pour rappel, que certains jardins d'Etterbeek ont été visités dans le cadre de cette opération.

- Favoriser l'éducation au respect de l'environnement, que ce soit des habitants (possibilité d'utiliser le mécénat et la sponsoring d'arbres ou de plantes lors de la création d'un square ou une place), d'un public-cible (entreprises) ou du personnel communal ;
- Promouvoir auprès des habitants les parcs situés en périphérie de la commune, à savoir : le parc Léopold, le parc du Cinquanteaire et l'espace vert de la VUB.

En termes **organisationnels** enfin, il y a lieu de :

- Renforcer les effectifs à concurrence de 15 unités (jardiniers, gardiens de parc, balayeurs) ;
- Réparer le plus rapidement possible les détériorations causées par des actes de vandalisme dans les espaces publics afin de sécuriser les utilisateurs réguliers et potentiels.